



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°14 :

ESPACES LUDIQUES EN MILIEU
SCOLAIRE - CONVENTION AVEC
L'EDUCATION NATIONALE -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 26 Septembre 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Septembre 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Denis QUANCARD (à Bénédicte SALIN), Monique SOULAT (à Didier BLADOU), Bernadette HIRSCHWEIL (à Philippe FARGEON), Nancy TRAORE (à Agnès FOSSE), Sébastien LABAT (à Thierry VALLEIX)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

**DOSSIER N° 14 : ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE -
CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Le concept des espaces ludiques en milieu scolaire a été initié puis validé par l'Education Nationale après plusieurs années d'expérimentations positives, avant d'être déployé sur le territoire national.

Il participe à une évolution positive de la vie et du climat scolaire et permet de mieux prendre en compte les besoins des enfants dans leur globalité tout en favorisant une gestion harmonieuse des temps quotidiens. Les expérimentations montrent combien ces espaces ludiques permettent aussi de rapprocher de l'Ecole tous les acteurs habilités à concourir à ses ambitions.

Ni ludothèque, ni club de jeux, le mécanisme de l'espace ludique en milieu scolaire repose sur une combinaison de jouets spécialement étudiée afin de favoriser les transferts nécessaires à l'enfant afin de s'inscrire au sein d'un groupe.

L'encadrement de l'espace ludique prévu au sein de l'école Jean Jaurès sera assuré par l'équipe d'animation en place, cela ne nécessite aucune formation spécifique mais reste capital. L'adulte est le référent qui accompagne.

Dans un premier temps, cet espace sera ouvert lors de la pause méridienne.

Aussi, il est proposé de signer une convention avec l'Education Nationale pour la mise en place de ce nouveau concept d'espaces ludiques.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention établi par l'Education Nationale relatif au projet ESPACES LUDIQUES,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document utile dans ce dossier,

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, chapitre 011.

Fait et délibéré le 26 septembre 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET